



## **RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS DANS LE CADRE DU FESTIVAL ECOZONE A NANTERRE**

19 mai 2019 au Parc des Anciennes Mairies à Nanterre

Dans le cadre du Festival ECOZONE, l'association « La Rustine de Nanterre », dont la mission est de favoriser l'usage du vélo à Nanterre et dans les communes voisines, anime un stand « Bourse aux Vélos » destiné à faciliter l'achat et la vente de vélos d'occasion en état de marche.

### **DÉPÔT DES VÉLOS PROPOSÉS A LA VENTE**

**DIMANCHE 19 MAI entre 10h et 20h** au parc des Anciennes Mairies, au stand « Bourse aux Vélos ».

- Le déposant certifie être le propriétaire légal du vélo mis en vente ; il remplit et signe une « fiche de dépôt » et reçoit un « reçu de dépôt » qu'il devra conserver et présenter pour recevoir le prix du vélo vendu (moins la commission pour l'association « La Rustine de Nanterre ») ou reprendre son vélo invendu.
- Après un examen sommaire, le représentant de « La Rustine de Nanterre » peut refuser un vélo qui ne serait pas en état de marche (pneus gonflés, freins et transmission). « La Rustine de Nanterre » conseille dans la fixation du prix demandé. Le prix de vente est exprimé en euro par paliers de cinq euros.
- Les accessoires éventuels (pompe, sacoche, tendeur) ne peuvent être vendus séparément. L'association « La Rustine de Nanterre » et la Ville de Nanterre déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des articles confiés, qui pourrait survenir pendant la durée de l'opération malgré la vigilance de ses représentants.

### **ACHAT DES VÉLOS PROPOSÉS A LA VENTE**

**DIMANCHE 19 MAI entre 12h et 17h** au parc des Anciennes Mairies, au stand « Bourse aux Vélos ».

- Les candidats à l'achat d'un vélo peuvent l'essayer en restant à portée de vue du stand contre l'échange d'une pièce d'identité.
- Le prix de vente inclut une commission pour l'association « La Rustine de Nanterre » selon le barème suivant : 5 euros pour un prix de vente entre 0 et 50 euros, 10 euros pour un prix de vente entre 50 et 100 euros et 15 euros pour un prix de vente supérieur à 100 euros.
- Les acquéreurs doivent payer le prix indiqué en deux paiements, le 1<sup>er</sup> pour le vendeur et le 2<sup>nd</sup> pour l'association « La Rustine de Nanterre ». Les paiements doivent se faire de préférence par chèque, éventuellement en espèces (billets) sans qu'il puisse être exigé de « La Rustine de Nanterre » de rendre la monnaie.
- Pour éviter toute confusion entre vélos vendus et vélos proposés à la vente, l'acquéreur qui vient de payer est invité à emporter immédiatement son acquisition. « La Rustine de Nanterre » ne peut garantir la qualité et la bonne tenue dans le temps des vélos vendus.

### **RÈGLEMENT DES VENTES ET RESTITUTION DES INVENDUS**

**DIMANCHE 19 MAI 2019 entre 17h et 17h30**

- Les déposants doivent venir recevoir le produit de leur vente ou reprendre leur vélo invendu, sur présentation de leur reçu ; toutefois les invendus pourront être restitués plus tôt aux déposants qui le souhaiteraient.
- **Les vélos invendus non repris le 19 MAI 2019 après 17h30 ne pourront plus être récupérés par les déposants**, « La Rustine de Nanterre » les conservant pour usage dans le cadre de ses activités.

**Le présent règlement, porté à la connaissance de tous pendant toute la durée de l'opération, est réputé accepté sans réserve par les déposants comme par les acquéreurs.**